

## contenu du message

de	
à	enquetepublique.vendee2@orange.fr
date	12/10/18 08:58
objet	Claude Bauruel Nouzille, déléguée départementale VMF 85

Enquête publique parc éolien du Millard

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'ai eu connaissance du projet éolien sur les communes de Ste Gemme la Plaine et St-Jean de Beugné , 14 éoliennes s'ajoutant aux 13 déjà installées sur la commune de Corpe.

Comment comprendre et accepter que ces projets continuent :

1) - malgré les voix qui se font entendre, sans se préoccuper des faits locaux factuels difficile à corriger, tels que bruit, faune et flore particulière, dégradations des paysages, santé pour les occupants des habitations proches, impact sur les patrimoines historique et naturel (classé ou labellisé) dévaluation de l'immobilier, impact sur le tourisme et je pourrai en ajouter.

2) - et malgré les spécialistes, notamment Monsieur Jean-Marc JANCOVICI, expert et spécialiste des questions énergétiques qui confirme que le solaire et l'éolien ne pourront pas se substituer au nucléaire en France, les études prouvent que ces énergies ont de faibles rendements, éolien 5 voir 6% de la consommation et le solaire 1 à 2% !!! et n'apporteront aucune modification du climat qui est un domaine aussi préoccupant. .

Fin 2017 120 milliards d'euros ont été engagés, auxquels s'ajoutent 25 milliards promis pour l'éolien offshore. Avec ces milliards d'euros, l'Etat aurait pu offrir à chaque Français se chauffant au gaz ou fuel, soit 15 millions de foyers, une pompe à chaleur. Nous aurions ainsi évité 10 milliards d'importation par an (pétrole,gaz), réduit le CO2 à environ 20%, et créé 200000 emplois dans l'économie nationale.

Force est de constater que ces éoliennes sont un lobbying qui rapportent beaucoup !

Il aurait été judicieux d'éviter le mitage et de choisir des lieux dépourvus de toutes habitations, certes le gaspillage des milliards n'aurait pas été évité , cependant les nuisances ayant un impact sur la santé, bruit, patrimoine historique et naturel , tourisme auraient elles été évités.

C'est pourquoi, je soutiens *L'ASSOCIATION VENT DE REVOLTE* et comprends parfaitement leurs inquiétudes qui sont fondées.

Je vous demande, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de prendre en considération toutes les requêtes et de faire en sorte que ce projet n'aboutisse pas.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Claude Bauruel-Nouzille, déléguée départementale VMF85